



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°24

Réunion de bureau du 12 mars 2020

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Roger ATTALI - Laurent CAPPATTI - Julien NUCERA - Alexandre MARY

---

Excusés : MM. Jacques THAON- Youssef SIAD- Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N° 23 du 05 Mars 2020.

### **1. CORRESPONDANCES**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

Le 21 Mars 2020 est prévu l'examen des candidats souhaitant rejoindre le niveau régional, 8 jeunes et 1 seniors se présenteront au siège de la Ligue de la Méditerranée.

La commission remercie par ailleurs l'investissement total des 3 formateurs ayant animé cette préparation et qui se nomment : LEPORATI Loris, LUNGERI Louis, et GUILIANO Lorenzo.

Le 19 Mars 2020 la CDA recevra le président du CDJ Antibes ainsi que l'arbitre M. NELSON Andrew suite à une rencontre de D2 opposant l'US Cap d'Ail au CDJ Antibes et à l'issue de laquelle, il souhaite récuser l'officiel cité supra.

Le 25 Mars le président de la CDA accompagné de MM. COLOMBO Claude et HOENIG William se rendra à la ligue de la Méditerranée pour évoquer la mise en place de la Formation Initiale d'Arbitres (FIA) mise en place par IR2F, en présence de représentants de la CFA et de la DTA.

Le président se rendra au stage Inter ligue qui se déroulera pour la 1<sup>ère</sup> fois en ligue de la Méditerranée, et plus précisément au CREPS d'Antibes du 27 au 29 mars 2020.

### **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

6 contrôles ont eu lieu lors du week-end du 07 et 08 Mars 2020.

### **4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

La CDA a clôturé les désignations pour la journée des 14 et 15 Mars 2020.

Les désignations des ½ finales de la coupe Marengo ont été finalisées.

**Fin de séance : 22h00.**

Le Président de la CDA :  
Gilles ERMANI

Les Secrétaires :  
Laurent CAPPATTI  
Alexandre MARY